



Claude HUTIN, (1929-2005)

1^{er} Directeur du GEVES (de 1971 à 1988)

Extraits des propos recueillis par Denis Poupardin à Versailles, le 13 mars 1996

(Retrouver le document complet ici [Archorales -INRA CASSETTES DAT N° 81-1 ET 81-2](#))

D.P. Comment ont évolué vos activités, une fois les différents laboratoires de votre station regroupés à la Minière ? Qu'est ce qui va donner naissance finalement au GEVES ?

Claude Hutin — « A la fin des années soixante, il y avait eu des négociations internationales auxquelles j'avais participé sur la protection des droits de l'obtenteur. C'était surtout du domaine de M. Bustarret, de M. Mayer et de M. Laclavière qui était le chef du service des affaires générales de l'INRA à l'époque et qui s'occupait des aspects juridiques. Les obtenteurs privés étaient très concernés par ces nouvelles mesures. J'étais intervenu personnellement très tôt dans ce circuit parce que j'étais vice-président du groupe consultatif de l'OCDE, depuis 1957. L'OCDE avait été invité à la conférence diplomatique qui s'était tenue à Paris pour la signature de la convention sur la protection des obtentions végétales. Il m'avait demandé de le représenter à cette conférence diplomatique, en 1961. C'est à cette date que j'ai commencé à m'intéresser à ces problèmes de protection des obtentions végétales. Mais la loi française ratifiant cette convention n'est sortie qu'en 1971, soit dix ans après. La situation, à cette époque, était la suivante : à la Minière, il y avait, dans un ensemble de bâtiments, la station proprement dite d'essais de semences qui était revenue de la rue Picpus avec des laboratoires nouveaux de pathologie et de cytologie qui s'étaient développés entre temps. Mais, à côté d'elle tout en en faisant organiquement partie, il y avait aussi le service de contrôle variétal, qui faisait les contrôles a posteriori pour le compte du service officiel de contrôle et de certification (surtout sur les plantes fourragères). Il existait, par ailleurs, à La Minière, avant même que la station d'essais de semences ne s'y installe, le service de Michel Simon qui était chargé de l'étude des nouvelles variétés des céréales à paille. Il faut dire qu'alors l'INRA était chargé par le ministère de l'Agriculture de toutes les études des nouvelles variétés pour l'inscription au catalogue officiel. Ces études, qui comportaient ou non des essais agronomiques, pouvaient demander deux à trois ans selon les cas, étaient réalisées par les différents laboratoires (laboratoire des plantes fourragères, laboratoire des céréales, laboratoire du maïs, de l'orge et de l'avoine, etc.). L'avantage pour les laboratoires qui faisaient surtout de la sélection était d'être au courant, avant qu'elles ne soient commercialisées, de toutes les variétés du domaine privé, françaises ou étrangères, qui allaient être commercialisées en France. Ils avaient une connaissance complète de la gamme variétale du moment, avec une anticipation de deux ans ou de trois ans sur ce qui allait pouvoir arriver. Les connaissances acquises par l'étude du matériel végétal leur permettaient très bien d'ajuster, en conséquence, leurs méthodes de travail, ce qui était une bonne chose. Mais la sélection prenait d'autant plus d'ampleur que la protection des droits de l'obtenteur promettait d'être payante. Aussi la charge risquait de devenir trop lourde pour les laboratoires qui y consacraient déjà 50% de leur temps et les détournait fâcheusement de travaux plus fondamentaux. La question s'est posée, en premier, pour les blés, parce qu'en ce domaine, il y avait beaucoup de sélectionneurs privés qui proposaient des variétés en France. Les premières études de variétés ont donc concerné les céréales à paille. Elles ont été réalisées par Michel Simon, ingénieur du laboratoire du blé qui avait été formé à toutes ces méthodes d'identification par P. Jonard et qui était monté à La Minière (où il y avait plus de place qu'à Versailles) avec quatre ou cinq personnes spécialisées dans l'étude des céréales à paille.

Mais, avec la promulgation de la convention sur la protection des obtentions végétales, il y a eu besoin d'entreprendre des études botaniques plus poussées, (en matière de DHS, Distinction-Homogénéité-Stabilité), sur une gamme plus large d'espèces et à une échelle géographique plus grande. Comme ces études réclamaient des moyens qui n'existaient pas, s'est posée la question de libérer les stations d'amélioration des plantes d'une partie de leurs tâches de routine, et de constituer une unité plus spécialisée : il existait déjà, à Versailles, le service d'expérimentation agronomique de Gérard de Fosseux, avec Louis Henry comme adjoint, qui avait mis au point les programmes informatiques avec le service de Jacques Arnoux, pour faire l'analyse des résultats. Quand les projets ont été mûrs, l'INRA a mis le ministère en face de ses responsabilités, faisant valoir qu'il ne pourrait pas entreprendre les études nécessaires à la protection des obtentions végétales avec les moyens existants. Un accord a été conclu, au cours d'un cocktail, entre Jacques Chirac, ministre de l'Agriculture, et Jean Deleau, dirigeant de l'AGPB et président d'Unigrains, chacun s'engageant à dégager un crédit d'un million cinq cent mille francs. Le ministère de l'Agriculture a accepté, en outre, à une période de restrictions budgétaires, d'ouvrir 37 postes nouveaux pour recruter des ingénieurs et des techniciens. C'est donc en 1971 qu'a été créé le GEVES (Groupe d'Etude et de Contrôle des variétés et des semences), la loi sur la protection des obtentions végétales en ayant été le catalyseur. Il a été décidé de former un ensemble avec tout ce qui concernait l'application de la réglementation et du contrôle des semences et des variétés. La station d'essais de semences, avec son secteur de contrôle variétal, a fusionné alors avec le laboratoire d'étude des variétés dont les missions ont été élargies à toutes les espèces (il ne s'occupait jusque-là que des céréales à paille) et avec le service d'expérimentation qui n'est monté à La Minière qu'un ou deux ans plus tard, parce qu'il fallait le temps de construire des bâtiments pour l'héberger. J'ai été nommé directeur de l'ensemble qui est resté pendant un temps rattaché au département d'Amélioration des plantes. Les choses ont commencé, au départ, avec une organisation très simple : j'avais un adjoint, Marcel Dauphin, un pied noir rapatrié qui s'est occupé ici du contrôle variétal, tant que j'étais à Paris, et qui a supervisé sur place tout le contrôle variétal. Sont venus, par la suite, le seconder M. Yves Bouchet qui est maintenant directeur technique de la FNAMS, puis M. Anselme (qui était venu travailler à plein temps en pathologie à la station, avant de prendre la responsabilité de la station d'essais de semences). M. Simon a pris la responsabilité de tout ce qui était étude des variétés en vue de l'inscription au catalogue et du secrétariat du CTPS), avec G. de Fosseux, comme adjoint. G. de Fosseux est devenu administrateur de La Minière, après le départ de M. Dauphin. C'est à cette époque que se sont échelonnées les implantations "extérieures" du GEVES, notamment au Thor, près d'Avignon, à Saint Laurent du Var (5), à Montpellier et à Mons-en-Chaussée (6). Il ne pouvait être question alors de faire de la recherche pure, mais il fallait ancrer le dispositif de façon solide et accroître son autonomie. Pour y arriver, j'ai commencé par faire admettre que l'INRA ne remette pas en cause les 184 postes budgétaires qui existaient à l'époque. S'il y avait un départ, il était entendu, en effet, qu'il ne serait pas transféré ailleurs. Cela n'a pas été facile à obtenir, mais l'INRA a fini par admettre qu'il maintiendrait au moins nos effectifs, à défaut de les augmenter. C'était un acquis déjà important. Mais je me suis vite rendu compte qu'il fallait acquérir une puissance financière plus forte pour pouvoir mener à bien une politique. Je disposais alors d'un très bon corps d'ingénieurs et d'adjoints capables de se débrouiller pour assurer les tâches quotidiennes et les faire évoluer. Mais, comme j'ai vite compris que ce n'était pas du côté de l'INRA qu'il fallait que je me tourne pour ancrer plus solidement le système, j'ai cherché à obtenir un soutien plus large de la profession. 159 160 Il se trouve que le président du GNIS était alors Victor Desprez avec lequel je m'entendais mieux qu'avec son directeur, M. Wanneroy. J'ai pu associer, par ailleurs, plus étroitement des responsables de la profession, comme M. André de Vilmorin, aux affaires du GEVES. Nous avons organisé, à partir de 1979-80, une réunion annuelle de ce qu'on appelait la commission financière, au cours de laquelle nous exposions nos problèmes aux professionnels et le bilan des recettes et dépenses de l'année précédente ainsi qu'une autre réunion qui se tenait en général le même jour où se trouvaient réunis toutes les organisations professionnelles, les Instituts techniques,

les sélectionneurs, qui travaillaient pour nous, en tant que prestataires de services (7). Une fois acquise notre autonomie financière, nous avons pu mener une politique indépendante et autofinancer tout ce qui était crédits de fonctionnement, d'investissements, main-d'œuvre occasionnelle et "postes supplémentaires".

D.P. — Y a-t-il, selon vous, des risques sérieux d'appauvrissement des ressources génétiques ?

Claude Hutin — *« Je ne pense pas qu'il y ait appauvrissement des ressources génétiques. On peut avoir, en effet, des ressources génétiques une conception passéiste ou dynamique. La conception passéiste met l'accent sur le fait que parmi les 300 000 variétés de rosiers qui ont existé dans le monde, certaines ont disparu ! L'autre conception privilégie le pool de gènes qui est brassé en tous sens pour effectuer des croisements. Les gènes ? il est probable qu'il en disparaît et en apparaît d'autres tous les jours : c'est l'évolution de la terre et je crois qu'elle se fiche pas mal de ce qu'on peut penser d'elle ! Il est sûr que recouvrir des milliers d'hectares de béton en fait disparaître une multitude. Mais globalement, on ne peut rien dire. Ce qui est certain, c'est que si on restreint un peu le champ à ce qui est la partie utile des espèces, il y a eu une évolution liée à l'amélioration des plantes, évolution qui s'est accélérée dans le temps. Autrefois, il y avait la nature et puis l'homme vivait en général de chasse et de cueillette, ne vivant que de prélèvements. Quand l'agriculture et l'élevage se sont individualisés, les hommes ont sélectionné les plus beaux épis qu'ils se sont mis à ressemer. Mais l'agriculteur restait son propre sélectionneur, même s'il échangeait des variétés avec ses voisins. Est arrivée une époque où la sélection est devenue une affaire trop importante pour que ce soit les agriculteurs eux-mêmes qui puissent la faire. Certains d'entre eux se sont alors spécialisés. En France, il y en a eu beaucoup dans le Nord, qui était une région d'agriculteurs évolués. La sélection est devenue leur métier, d'autres agriculteurs utilisant le fruit de leur travail. Mais ces sélectionneurs avaient chacun leur propre collection variétale pour servir de géniteurs. Comme il est arrivé un moment où cette organisation devenait trop lourde et trop coûteuse, il a fallu séparer les fonctions de mainteneur des ressources génétiques et de sélectionneur. D'où la création, à chaque fois, d'un métier supplémentaire venu se rajouter parce que ça devenait trop lourd ou trop difficile à gérer. A un moment, on s'est également aperçu que cela devenait trop lourd de tout centraliser comme l'Institut Vavilof de Léninegrad qui conservait plus de 100 000 blés (si on voulait de vieux blés français, comme Japhet ou Noé, il fallait aller les chercher à Vavilof où périodiquement ils étaient ressemés). Grâce à l'informatique, on est passé actuellement à des réseaux de collections. Des règles ont été instituées pour 165 que des variétés ne soient pas éliminées de collections sans avoir vérifié qu'elles étaient bien conservées ailleurs. Le problème des ressources génétiques doit être replacé dans une perspective évolutive. Le risque d'appauvrissement en ce domaine me semble moins grave, de nos jours, que les problèmes posés par la pollution. »*